

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CABARA

30 mars 2015

Les conseillers municipaux par convocation en date du 17/03/2015, se sont réunis à la Mairie le lundi 30 mars 2015 à 18h30 sous la présidence de Thierry Blanc, Maire.

Présents : Mrs Mmes BLANC CHORON DUPUIS-RABION BATTAGLIA VIGNOLLET BLAZY BOISSONNET SAUBION WARCOIN-PISONI PEIFFER BERRACOCHEA

Mr PEIFFER est le secrétaire de la séance

DELIBERATION 1 - VOTE DES TAUX

Sur proposition du Maire, de maintenir les taux des taxes locales, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les taux des taxes locales pour 2015

TH : 13.57%

TFB : 22.57%

TFNB : 68.60%

Le produit attendu de ces taxes s'élève à 127 517 €, auquel s'ajoutent les allocations compensatrices d'un montant de 7 772 €, pour un montant total budgétisé de 135 289 €.

Le maire rappelle la fonction de la commission communale des impôts qui a en charge la mise à jour des bases de ces taxes.

Pour cette année, cette commission se réunira le mercredi 8 avril.

DELIBERATION 2 – BUDGET PRIMITIF

Le conseil municipal prend connaissance article par article, du projet de budget élaboré par la commission des finances, dont la section de fonctionnement s'équilibre à 372 125 €, dont un excédent reporté de 30 325 €, et la section d'investissement équilibrée à 36 870 € comprenant 17 868 € d'excédent reporté.

Le conseil municipal vote ce budget à l'unanimité.

Mr le Maire explique l'augmentation de la budgétisation (+12 000 €) à la participation de la commune au regroupement pédagogique, compte tenu notamment de l'effectif des élèves de ce syndicat, dont la moitié est domiciliée à Cabara.

Mr Choron donne à ses collègues la prévision de cet effectif pour la rentrée 2015. L'effectif total du regroupement s'élèvera à 133 enfants. L'éventualité d'une ouverture de classe a été émise à condition que les effectifs soient pérennes sur plusieurs années. Cette création pourrait se faire sur l'école de Naujan et Postiac qui dispose d'une pièce et n'engendrerait que peu de frais d'installation.

DELIBERATION 3 – VOTE DES SUBVENTIONS

Mr le Maire propose aux conseillers municipaux de reporter la fête de la commune d'un an étant donné le nombre important de manifestations prévues cet été. Le comité des fêtes aidera les associations pour l'organisation de ces manifestations.

DELIBERATION 4 – CONTRAT DE REMPLACEMENT

Le conseil municipal autorise Mr le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles

En l'occurrence, Mme Puybonnieux est arrêtée depuis décembre 2014. Elle a déposé une demande d'invalidité, ce qui rend une reprise à brève échéance, improbable.

DELIBERATION 5 - PAIEMENT JUGEMENT

Dans l'affaire Tchantz/Quesada, le tribunal administratif a condamné la commune de Cabara au paiement de 1 200 € aux époux Quesada.

Le conseil municipal décide de procéder au versement de cette somme.